



## Propriétaire sans permis ayant eu une collision...

Par **aline**, le **19/02/2009** à **14:16**

mon papa ayant perdu son permis de conduire depuis quelques années n'a pas d'autre choix hélas que de prendre sa voiture pour aller travailler.

seulement il a eu un léger accident avec sa voiture en n'en percutant une autre.

de peur il a pris la fuite (sa voiture ne comprend pas d'assurance)

le propriétaire de l'autre voiture l'a néanmoins signalé à son assurance. grâce à la plaque il a retrouvé mon papa et ils ont convenu d'un arrangement à la miable mon papa lui a donné le montant de sa franchise (400 € par chèque) un papier écrit à la main faisant foi.

sauf que le problème c'est que maintenant l'assurance de l'autre monsieur réclame à mon papa les frais de la réparation de sa voiture d'un montant de 4000€  
on a appelé cette assurance impossibilité de payer mensuellement (dossier déjà chez leur avocat)

je voudrais savoir sachant qu'il n'y a pas eu de constat signé par mon papa et que il y a eu un arrangement à la miable que pouvons nous faire?  
sans avoir de problème par la suite qu'il conduise sans permis...

Par **chaber**, le **20/02/2009** à **07:04**

Bonjour,

L'affaire est claire. Votre père conduit sans permis et a eu un accident responsable. Il doit en assurer les conséquences.

Le fait d'avoir réglé la franchise à l'adversaire, ne l'exonère pas de régler l'assureur qui a honoré son contrat, vis à vis de son client.

Subrogé, dans ses droits, l'assureur peut aller en justice pour réclamer les sommes payées. Bien entendu, il obtiendra gain de cause et fera exécuter le jugement. Un non paiement pourra même aller jusqu'à la saisie. (toujours avec augmentation des frais)

De plus votre père a commis des infractions : conduite d'un véhicule sans permis, ni assurance et délit de fuite, répréhensibles par la loi. Ce qui aggrave encore le cas, s'il y a des poursuites judiciaires

Par **aline**, le **20/02/2009** à **13:00**

merci pour votre réponse, continuez votre site pour aider encore plein de personnes qui n'ont pas forcément les moyens d'aller voir un avocat...